

ATTENTION À LA VAGUE BRUNE !

Depuis un an, les associations sur le terrain voient encore se complexifier les procédures administratives et se fragiliser la vie de personnes arrivées récemment ou très anciennement en France. Votée en janvier 2024, la Loi Asile et immigration dégrade les conditions et les possibilités d'accès à un titre de séjour ou de son renouvellement. Elle a également accentué une utilisation détournée de la rétention administrative dans les CRA (Centres de Rétention Administrative) au prétexte de la « menace à l'ordre public ».

Malheureusement, notre gouvernement ne s'est pas arrêté là et à mi-parcours de l'année 2025, son triste palmarès s'allonge de mois en mois de mesures, d'actions et de projets qui vont durcir encore la situation.

En janvier 2025, la première circulaire Retailleau appelait les préfet.es à resserrer les conditions de délivrance des titres de séjour aux personnes étrangères sans papiers dans le cadre d'une demande d'admission exceptionnelle au séjour ou AES (cf le dernier numéro de *Nièvre Migr'infos*).

En mars 2025 le Sénat a voté une proposition de loi du gouvernement allongeant la durée de rétention de 90 à 210 jours dans les Centres Administratifs de Rétention, ces lieux de privation de liberté où des personnes sont enfermées car elles sont sous Obligation de Quitter le Territoire Français en attente de l'organisation du "renvoi" dans leur pays.
.../...



DANS CE NUMERO

Difficile d'être serein.es quand les zones de guerre se multiplient et que les Palestiniens agonisent. Difficile de savoir de quelles façons agir quand les gouvernements se droitisent vers l'extrême, choisissant de prendre - en toute impunité- des mesures pour bâillonner celles et ceux qui pensent, s'expriment et agissent contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations.

En France, le gouvernement confirme sa volonté obsessionnelle de diminuer les droits des personnes étrangères et de brandir les migrations comme une menace pour nos sociétés. La notion de « menace à l'ordre public », sans véritable définition juridique, justifie l'emballage de la machine à expulser de l'administration.

Lois, circulaires, notes préfectorales, projets de lois, opérations de police se succèdent sans répit, au mépris du droit international, rendant la vie des personnes étrangères de plus en plus instable, incertaine et précaire.

Les citoyen.nes et les associations veillent et tentent d'alerter. Articles, communiqués, émissions... les voix s'élèvent. Des combats et des actions en justice sont couronnés de victoires. Des mesures gouvernementales sont parfois annulées. Mais la vague est haute...

La Cimade croit aussi beaucoup au travail de sensibilisation et notre groupe Cimade58 en témoigne dans ces pages. Après de tous les publics, de façon régulière ou ponctuelle, festive ou studieuse, les bénévoles créent les occasions de dialoguer, informer, dénoncer, réfléchir au monde que nous souhaitons.

Continuons à porter ensemble le projet d'un monde d'égalité, de respect des droits humains et d'accueil.

ATTENTION À LA VAGUE BRUNE ! (suite)

.../... Adopté en commission par les députés le 25 juin dernier, le texte n'a pas encore été soumis au vote de cette assemblée. Et Bruno Retailleau parle maintenant d'allonger ce délai à 18 mois...



En mars, dans le même temps, le Sénat a voté un autre texte pour conditionner à deux ans de résidence en situation régulière l'accès des étrangers aux prestations sociales (allocation personnalisée d'autonomie, aide personnalisée au logement, allocations familiales). Cette partie de la loi de 2024 qui exigeait alors cinq ans de résidence avait pourtant été retoquée par le Conseil Constitutionnel.

En mai, les sénateurs ont voté un texte visant à exclure les associations des centres de rétention administrative. Cinq structures (dont la Cimade) sont aujourd'hui présentes dans les 25 CRA de France, responsables d'une mission d'assistance juridique. Elles seraient remplacées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), un organisme **sous tutelle du ministère de l'intérieur**. L'objectif de cette proposition est d'évincer les associations de ces centres en supprimant leur mission d'aide à l'accès aux droits et de témoin des conditions de vies et respects des droits. Ce texte, s'il était adopté, porterait un coup fatal à l'exercice des droits des personnes privées de liberté et à la transparence démocratique.

Toujours en mai, une deuxième circulaire Retailleau a été adressée aux préfet.es en vue de durcir l'accession à la nationalité française. Directive ministérielle, une circulaire oriente l'application pratique de la loi. Ici, elle renforce l'exigence des critères d'évaluation lors de l'entretien de naturalisation que la loi de 2024 avait déjà durcis. La circulaire introduit un examen civique obligatoire comprenant, entre autres, la maîtrise de débats sociétaux contemporains. Le texte insiste sur la notion « *d'exemplarité du parcours* ». Les préfet.es devront privilégier une décision de rejet ou d'ajournement en cas de « *renseignements défavorables sur le comportement du demandeur* ». Ce qui s'ajoute, bien sûr, aux critères déjà existants : condamnations pénales, infractions administratives et les fameux « *comportements contraires aux valeurs républicaines* ».

Le 18 et le 19 juin derniers, Bruno Retailleau a mis en place, par un ordre national aux préfet.es, une « *opération nationale de contrôle des flux* » pour lutter contre « *l'immigration irrégulière et clandestine* ». Des milliers de policier.es ont été déployé.es, principalement aux abords des gares (trains et bus), avec pour mission de se lancer dans une chasse aux clandestin.es. Une opération nauséabonde au parfum de rafle au faciès... Et toujours cette propagande qui martèle dans les têtes : « *étranger.es = délinquant.es* ».

Triste inventaire !

Même pas exhaustif. Alors ...



**TOUTES ET TOUS
SOYONS ENSEMBLE
CONTRE LA VAGUE BRUNE !**

SENSIBILISER : POURQUOI ? COMMENT ?

La Cimade est convaincue qu'au-delà des actions de plaidoyer visant à influencer sur les politiques publiques, les actions de sensibilisation sont essentielles en matière de défense des droits des personnes étrangères et de lutte contre les discriminations et les stéréotypes racistes. C'est un des piliers de son projet associatif.



Les réalités et les enjeux migratoires sont mal connus et ils sont totalement instrumentalisés dans le but de créer de la peur et du rejet. Par ailleurs, notre histoire coloniale imprègne encore largement les représentations des personnes migrantes. Les actions de sensibilisation s'inventent dans des formes variées pour apporter de l'information et essayer de déconstruire les préjugés.

Conscient.e.s qu'un changement de mentalité ne se décrète pas mais se construit dans l'échange, les bénévoles de la Cimade tentent de susciter avant tout la réflexion et le débat.

FAVORISER LES RENCONTRES



La sensibilisation c'est aussi des rencontres... moments précieux.

Quand les élèves d'une classe de boulangerie au lycée professionnel de Château-Chinon rencontrent un apprenti, et un ouvrier boulanger, tous deux ex-mineurs isolés, venus avec leur patron, artisan boulanger.

Des échanges en petits groupes pour découvrir l'autre.

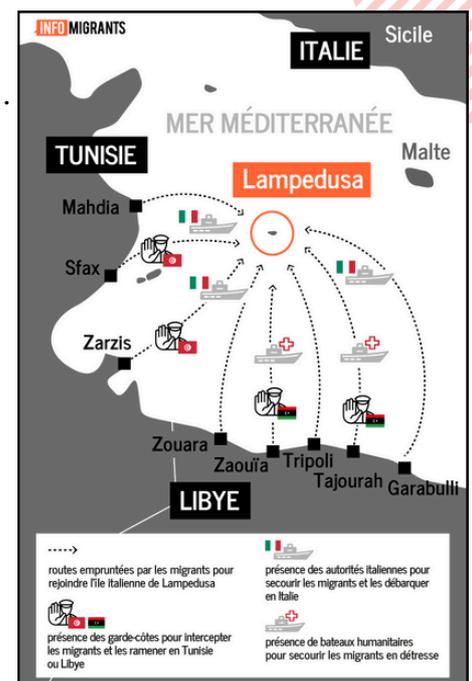
INFORMER ET TÉMOIGNER

Comme l'année dernière, une enseignante du lycée Raoul Follereau de Nevers, nous a invitées à échanger avec deux classes de 1ère. Nous sommes deux bénévoles de la Cimade 58 pour parler avec les élèves de l'arrivée des exilé.es par Lampedusa et du droit du sol.

Après avoir présenté la Cimade et nos activités bénévoles au sein du groupe de Nevers, le dialogue se crée avec les élèves. Grâce à leurs questions nous pouvons aborder et discuter de nombreux thèmes.

D'où viennent les personnes qui migrent vers l'Europe ? Quels sont les dangers au cours de ce voyage (passage par la Lybie, traversée de la Méditerranée, frontière franco-italienne) ? Pourquoi quitte-t-on son pays ?

Et des questions sur des aspects plus juridiques aussi. Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile et quelle différence avec un réfugié ? Comment demande-t-on l'asile ? Que devient-on si on n'obtient pas le statut de réfugié ?



Une heure ne suffit pas, bien sûr, à aborder les situations complexes auxquelles sont confrontées les personnes migrantes. Mais nous avons apporté des informations et surtout, nous espérons avoir provoqué un peu de curiosité, car il est aussi surprenant de constater à quel point la plupart de ces jeunes ne s'intéressent pas spontanément à l'actualité !



SENSIBILISER : MONTER DES PROJETS, FAIRE ENSEMBLE

La Cimade constate que les actions de sensibilisation sont plus efficaces si les personnes que nous souhaitons sensibiliser sont parties prenantes du projet ainsi que des personnes "venues d'ailleurs".

Une journée de formation le 20 juin a permis de présenter différentes expériences. Par exemple, celle de l'association **Envois** à Paris, qui accompagne des mineur.es isolé.es (<https://www.envois-association.fr/l-association>) qui a initié et accompagné un projet entre des mineur.es et des séniors d'un centre social.

Au début, le plaisir de chanter ensemble, et un photographe pour capter les images et le son. Et puis des textes lus, de l'écriture.

Et puis l'occasion d'en faire un livret et de l'illustrer et puis quelques jours pour s'initier au porté acrobatique...

Et pour finir, une exposition et un podcast présentés à la maison des métallos par les participants.

UN « TANDEM SOLIDAIRE » AVEC LA CIMADE ET LA CASBAH



Le lycée Alain Colas de Nevers a sollicité cette année l'association **la Casbah** et **la Cimade58**.

Une personne en service civique dans l'établissement, a monté et coordonné l'ensemble du projet. Elle a réuni des élèves de différents niveaux pour organiser et vivre les différents moments de ce *Tandem solidaire*.

Association de la Nièvre, la Casbah milite pour les échanges culturels et la mixité sociale à travers le support du repas et de la cuisine partagés. Les cuisiniers.ères sont des habitant.es du territoire venu.es d'ailleurs, notamment des personnes migrantes qui sont, ou ont été, accompagnées par les SHUDA et CADA du territoire. Avec l'animatrice-cuisinière elles transmettent leur héritage culinaire au cours d'ateliers, de repas ou de buffets du monde.



Le *Tandem* au lycée Alain Colas a été marqué par quatre temps forts :

- **Le 11 février** : présentation de la Casbah et de la Cimade, échanges avec un groupe de lycéen.nes qui se feront les porte-parole auprès de leurs camarades. Était présent aussi Cédric, jeune Congolais réfugié au Rwanda, venu rejoindre sa famille en France dans le cadre d'un programme de « réinstallation » (transfert de son droit d'asile dans un autre pays).
- **Le 12 mars et le 9 mai** : préparation avec la Casbah d'une boisson et d'un dessert pour faire se rencontrer des lycéen.nes et des demandeurs d'asile.
- **Le 23 mai** : préparation avec la Casbah d'une boisson servie à l'ensemble des participant.es à la Colorun, course qui regroupe deux établissements de Nevers (P. Bérégovoy et A. Colas) avec une des expos mise à disposition par la région sur les migrations.

TANDEMS SOLIDAIRES qu'est ce c'est ?
voir page suivante



TANDEMS SOLIDAIRES... EN QUELQUES LIGNES

C'est un dispositif national, coordonné ici par l'académie de Bourgogne France Comté. Il a pour but l'ouverture au monde des jeunes en milieu scolaire et leur engagement solidaire et citoyen.

Chaque *Tandem solidaire* est un binôme composé d'une association engagée (solidarité internationale, développement, éducation populaire...) ET d'un groupe d'élèves accompagné.es par des personnes référentes de l'établissement scolaire. Chaque binôme bénéficie d'un soutien technique (conseil, ressources pédagogiques, formation...) et d'un soutien forfaitaire de 500€. Toutes les classes sont concernées de la maternelle au lycée.

Dans la Nièvre, la Cimade souhaite utiliser davantage ce dispositif encadré et financé pour faciliter les projets portés dans les établissements scolaires.

ET À CHÂTEAU-CHINON BIENTÔT...

Pour l'année scolaire 2025-26, des projets en *Tandems Solidaires* sont envisagés sur le premier trimestre :

- en art plastique au **Lycée des métiers**
- en éducation civique et sociale au **Lycée agricole** avec la perspective de réaliser une restitution commune.

Au menu : plusieurs rencontres avec des personnes exilées, échanges autour de la culture, de la vie ici et ailleurs et en particulier des repas, créations en tissu, préparation d'une exposition multi-forme, préparation d'un goûter et de boissons à partager...

vous êtes tenté.es ?

Vous qui enseignez dans une école, un collège, un lycée pour plus **d'infos, c'est ici**

Vous pouvez aussi nous contacter **groupe Cimade58** pour imaginer un partenariat.



PODCAST À PARTAGER

Dernier recours Arte Radio - 3 épisodes de 16 min.

Juristes dans le Centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot, en Île-de-France, Sonia et Manon accompagnent des personnes étrangères menacées d'expulsion du territoire français. Mais face aux politiques toujours plus répressives, au manque de moyens et aux conditions de travail éprouvantes, la Cimade, l'association pour laquelle elles travaillent, a décidé de claquer la porte.

Sans retenue Une série de podcast de l'*Observatoire de l'enfermement des étrangers* La parole est donnée à celles et ceux qui militent contre l'enfermement des personnes étrangères. Le podcast aborde tous les aspects de l'enfermement : la vie dans ces lieux, les audiences judiciaires, le rôle des associations, les luttes à l'intérieur et aux abords...

Épisode 1 : Visite aux personnes retenue: écouter, témoigner, dénoncer (22 min.)

Épisode 2 : Laisser passer : rien à voir (23 min.)



LECTURE À PARTAGER

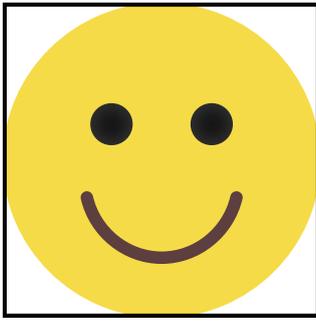
France, terre d'écueils : au cœur de la maltraitance administrative des étrangers

Marianne Leloup-Dassonville (Rue de l'échiquier / Les Incisives)

« *Voilà le parcours du combattant que l'administration française, en notre nom, impose à ces personnes qui ont tout quitté, tout perdu.* » Écrit par une avocate spécialisée en droit des étrangers, un ouvrage court, très actuel, concret, vu de l'intérieur, à recommander pour se faire une image réelle de cette machine sans âme, machine à broyer hommes femmes et enfants.

En voir plus ou le commander [ici](#)

Si vous lisez cette lettre info sur un tél ou un ordinateur, les textes en bleu sont des liens



VICTOIRES ET BONNES NOUVELLES

La Cimade et de nombreuses autres associations veillent. Les tribunaux sont régulièrement saisis. Des situations individuelles ou collectives sont plaidées. Les recours sont menés pour combattre des politiques ou des actions publiques contraires aux droits humains ou à la loi elle-même. Malheureusement, ces "bonnes nouvelles" révèlent en même temps des intentions politiques et des mesures bien concrètes qui se développent en dehors de tout cadre légal.



Des victoires contre l'État hors-la-loi

Une note de novembre 2024 du directeur de la police de Loire Atlantique imposait la transmission à la préfecture de fiches individuelles concernant les personnes étrangères interpellées, y compris des informations sur des antécédents judiciaires, des dates de garde à vue etc.

Saisi par la section locale du *Syndicat des avocats de France*, le tribunal administratif de Nantes a suspendu début avril 2025 "un traitement illégal de données personnelles". Il a aussi rappelé qu'aucune disposition légale ne permet à la préfecture d'utiliser et de conserver les données contenues dans les fichiers existants en vue du retrait de titres de séjour.

En Seine-saint-Denis, un recours de plusieurs associations (dont *La Cimade*) et de syndicats a aussi permis de suspendre, fin mai, une note préfectorale imposant aux services de police du 93 de signaler systématiquement à la préfecture les personnes étrangères en situation régulière placées en garde à vue.

Une question demeure : que se passe-t-il dans des autres départements ?...



Darmanin retoqué

En mai dernier, le Conseil Constitutionnel a déclaré contraire à la constitution des dispositions liberticides issues de la dernière loi asile et immigration de Darmanin. Ces dispositions permettaient le placement en rétention administrative de demandeur.euses d'asile alors même qu'aucune procédure d'expulsion n'était engagée. Et ce au motif de "menace à l'ordre public" ou de "risque de fuite". On peut aussi considérer qu'il s'agit d'un désaveu du recours incessant à la notion de "menace à l'ordre public" pour motiver des mesures de surveillance ou de privation de liberté.



Moins d'inégalité de traitement entre les demandeur.euses d'asile

En juin, Le Conseil d'État a condamné l'inégalité de traitement entre les demandeur.euses d'asile bénéficiant ou non du dispositif national d'accueil (donc hébergé.es ou non), concernant la prise en charge de leurs frais de transports. C'est le fruit d'un long combat de la Coordination française du droit d'asile. L'État est sommé de mettre fin à cette discrimination.



Réunification familiale : la Cimade saisit la défenseure des droits

Encore en juin, la Cimade a aidé 66 familles à saisir la Défenseure des droits face aux différents obstacles de cette procédure qui permet aux personnes réfugiées ou bénéficiant de la protection subsidiaire de faire venir leur famille. Elle recense les dysfonctionnements de l'administration française, entre autres : difficulté voire impossibilité d'obtenir des rendez-vous dans les consulats, durée de l'instruction des dossiers, opacité des motifs de refus, délais beaucoup trop longs des recours juridiques contre le refus de visa (18 mois minimum actuellement). Les équipes locales et nationales de la Cimade constatent au quotidien ces obstacles qui empêchent de nombreuses familles d'accéder à leurs droits et utilisent de nombreux leviers pour faire évoluer cette situation.

PETIT COUP D'ŒIL SUR NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 14 mai dernier l'Assemblée locale annuelle de la Cimade58 réunissait vingt sept personnes dans la petite salle des Eduens à Nevers :

- des bénévoles, des personnes rencontrées lors des permanences,
- des représentants.es de différentes associations
- la présidente du CCAS,
- l'assistant de M. Patrice Joly, sénateur de la Nièvre.

Classiquement, le rapport d'activité 2024 est présenté à plusieurs voix, suivi de l'élection du bureau. Cette année, nous avons aussi choisi d'organiser un temps d'échange particulier : en petits groupes, les participant.es discutent sur le thème "**que faire ensemble et comment ?**"



C'était un moment animé et convivial. Les idées et les propositions ont fusé :

- Animation autour du conte, avec des enfants d'ici et d'ailleurs : récolter et comparer les contes que les personnes connaissent. Pour dépasser la barrière des langues, proposer aux enfants de demander à leurs parents de leur raconter.
- Jardin solidaire avec des familles, planter aussi des légumes et des fruits d'ailleurs. En lien avec les jardins solidaires ou les jardins ouvriers existants (au diocèse, au Banlay, aux Courlis).
- Matchs de foot le soir après 17-18h.
- Ateliers de création dessin, peinture etc.
- Randonnées « découverte ». A voir avec les groupes de marche existants comme à Rouy.
- Coups de main solidaires.
- S'informer mutuellement avec la Pastorale des migrants des activités organisées
- Faire se croiser des personnes d'associations différentes. Faire circuler l'information sur ce qui existe, sur ce que les uns et les autres font et qui peut se partager.

Et vous, des idées ? Des envies ? Faites-nous signe !



**Pour agir, pour vous informer,
rejoignez le groupe local de la Nièvre
La Cimade 58**

tél : 06 40 83 99 80 mail : nevers@lacimade.org